

**DELIBERATION**  
**Séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025**

Élus :	29	<b>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin</b> , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	20	
Absents :	4	
Pouvoirs :	5	
Votants :	25	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, COMBIER, MARTIN, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, LOPEZ, DOUKKALI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, KOUZOUBACHIAN, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		M. Mme DEGLISE, SAUVAGE, KADRI, ASSOULINE.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme LO CURTO à M. BOUVIER, M. BELLABES à M. BOUCHAMA, Mme FRECHOSO à Mme RENAUD, Mme JEAN à M. COMBIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE.
Secrétaire de séance :		M. BOUCHAMA

**Délibération** n° 23\_06\_039\_2K9

**OBJET : Protocole foncier avec Alpes Isère Habitat**

Aïcha GACEM, adjointe l'urbanisme, rappelle que dans le cadre du dispositif Petites villes de demain, Alpes Isère Habitat porte, en partenariat avec la commune de Chasse-sur-Rhône, un projet de renouvellement urbain sur le quartier du Château. Ce projet vise à la construction de 48 logements locatifs sociaux et 30 logements en accession sociale, ainsi que d'un local destiné à devenir un pôle de santé, en lieu et place de trois résidences sociales vétustes et plus adaptés aux normes d'habitation modernes.

Le projet immobilier porté par Isère Habitat nécessite un échange foncier entre des terrains appartenant à Alpes Isère Habitat pour la desserte de la future Résidence « Les Mélodies » et des terrains appartenant à la Commune pour permettre la réalisation de ce projet immobilier.

Par ailleurs, à l'issue de ces travaux, la rétrocession des futurs espaces (venelle, espaces publics...) et équipements communs (réseaux secs et humides, espaces verts, mobilier...) sera à réaliser au profit de la Commune.

De plus, Alpes Isère Habitat et la commune de Chasse-sur-Rhône sont aussi engagés dans le cadre du projet de construction de la résidence Les Oliviers au quartier des Barbières, en lieu et place de garages semi-enterrés détruits. Cette opération comporte également un enjeu de rétrocession de parcelles, qu'il convient d'acter et d'encadrer.

Pour encadrer et anticiper les modalités des impacts fonciers du projet, il est proposé aux membres du conseil municipal de se positionner sur un protocole foncier. Ledit protocole détermine les emprises foncières concernées, précise les modalités de rétrocession auprès de la commune, et détermine les conditions d'un échange sans soult de part et d'autre.

Enfin, ce protocole fixe les conditions de partenariat et d'échange entre Alpes Isère Habitat et la commune de Chasse-sur-Rhône sur le projet de requalification urbaine et paysagère et des rues Wagner et Verlaine, corrélé au projet de construction des nouvelles résidences.

Ce protocole couvre une période de quatre ans, qui permettra de couvrir la durée de réalisation du chantier.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le protocole foncier entre Alpes Isère Habitat et la commune de Chasse-sur-Rhône,
- **CHARGE** l'Office Notarial SELARL NOTAE Notaire à Chonas-l'Amballan de réaliser les démarches notariales relatives à la réalisation des actes de vente et des promesses d'échange relatifs à ce protocole foncier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce protocole et l'ensemble des pièces administratives et financières relatives à son exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 30 juin 2025.

Le Maire,  
Christophe BOUVIER

